

Communiqué

Le 11 mai 1995

N° 89

LE CANADA SE RÉJOUIT DE LA PROROGATION INDÉFINIE DU TRAITÉ SUR LA NON-PROLIFÉRATION DES ARMES NUCLÉAIRES

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a salué aujourd'hui la décision historique portant sur la prorogation indéfinie et inconditionnelle du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Le TNP constitue le fondement des efforts internationaux visant à empêcher la prolifération des armes nucléaires. Sa prorogation indéfinie était un objectif majeur du Canada, tel que stipulé dans l'Énoncé de politique étrangère du gouvernement. Le Canada a d'ailleurs présenté une résolution appelant à une prorogation indéfinie et inconditionnelle du Traité, laquelle a été adoptée sans recours au vote lors d'une conférence internationale tenue aux Nations Unies, à New York.

« Cette décision représente un énorme succès pour la communauté mondiale. En faisant du TNP un élément permanent du droit international, nous nous sommes donné les moyens de poursuivre notre lutte contre la prolifération des armes nucléaires », a déclaré M. Ouellet.

Le Canada a joué un rôle essentiel à cet égard, donnant l'impulsion qui devait conduire à cette décision de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP, réunie pour quatre semaines et dont les travaux doivent s'achever le 12 mai. Le Canada a en effet présenté la résolution qui a servi de base à la prorogation indéfinie du Traité, et a en outre reçu l'appui de plus de 100 États. Les États parties ont de plus convenu de régulariser et d'améliorer les Conférences d'examen du TNP, et ils ont réaffirmé par ailleurs, dans une Déclaration de principes, leur attachement aux importants objectifs de non-prolifération et de désarmement du Traité.

« Les négociateurs du Canada, sous la direction de l'ambassadeur Christopher Westdal, ont accompli de l'excellent travail à la Conférence, et ils méritent toutes nos félicitations. Maintenant



que la prorogation indéfinie du TNP est acquise, nous devons concentrer nos efforts sur les autres défis que posent la non-prolifération et le désarmement nucléaires », a ajouté M. Ouellet.

M. Ouellet a énuméré ces défis comme suit :

- mener à bien les négociations visant la conclusion d'un Traité d'interdiction totale des essais nucléaires;
- entamer les négociations en vue de l'adoption d'une Convention sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires;
- renforcer les garanties de l'Agence de l'énergie atomique de manière à pouvoir vérifier plus efficacement le caractère civil des programmes nucléaires des États parties au TNP non dotés d'armes nucléaires;
- faire en sorte que le TNP soit l'objet d'une adhésion universelle.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874